

« Un enjeu stratégique pour la population et les entreprises de la Côte d'Azur »

A L'heure où de grandes manœuvres sont engagées par le gouvernement quant au devenir de la Société des Aéroports de la Côte d'Azur (SAACA¹), comprenant en particulier l'Aéroport Nice Côte d'Azur, des entreprises de la Côte d'Azur se mobilisent afin d'accompagner le développement de cette remarquable infrastructure essentielle pour le devenir économique de notre territoire azuréen.

Cet engagement des entreprises ne date pas d'hier car dès 1956, l'Etat, par arrêté ministériel, confiait pour une durée de 50 ans, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, déjà gérée par des chefs d'entreprise azuréens, l'exploitation commerciale de l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

Celui-ci a connu, durant cette période, un développement exceptionnel du fait d'une gestion exemplaire et d'une vision prospective qui a permis d'anticiper en permanence les besoins de notre territoire. De 500 000 passagers en 1956 l'Aéroport Nice Côte d'Azur est passé à 11,66 millions de passagers en 2014, affirmant ainsi sa place de 2^{ème} plateforme aéroportuaire de France après Paris.

Sur cet enjeu stratégique pour la Côte d'Azur, L'UPE06 intervient aujourd'hui de deux manières.

La première, à travers ses représentants, élus de la CCI Nice Côte d'Azur dont le travail, encore récemment en Assemblée Générale, a permis de lister les exigences qui devront être incluses dans le cahier des charges du futur appel d'offres. Ces actions montrent l'engagement des élus de la CCI Nice Côte d'Azur qui veillent à défendre les intérêts de l'Aéroport Nice Côte d'Azur. Il faut rappeler que la CCI NCA détient 25% du capital de la SAACA.

La seconde, dans un rôle de porte-voix des entreprises azuréennes en ayant hébergé, un « Comité ad hoc » de chefs d'entreprise et d'experts récemment créé, chargé de constituer un consortium d'entreprises afin de candidater au futur appel d'offres concernant l'Aéroport Nice Côte d'Azur. Ceci dans la perspective où les parlementaires confirmeraient leur vote de la loi MACRON et plus particulièrement l'article 49 relatif à la privatisation des Aéroports de Nice Côte d'Azur et de Lyon.

Quant à l'initiative du 19 février 2015 du Maire de Nice, Christian ESTROSI, l'UPE06 trouve légitime et soutient la consultation de la population niçoise, directement concernée notamment par sa proximité géographique et il est naturel qu'elle puisse s'exprimer sur un sujet aussi stratégique.

L'UPE06 va donc poursuivre son rôle de porte-voix des entreprises azuréennes et travailler à rassembler tous ceux et celles qui souhaitent participer à la gouvernance de l'Aéroport Nice Côte d'Azur afin que celui-ci reste, comme il l'a été toutes ces dernières décennies, un outil vital au service de la population azuréenne et du développement économique de notre territoire avec 7 milliards de retombées économiques/an et 66 000 emplois directs et indirects.

Contact presse : Nadine BAUER 06 03 89 57 60 nadine.bauer@press-com.fr

UPE06- cap Var C2 Avenue Guynemer- 06700 St laurent du Var Tel 04 92 27 27 60 www.upe06.com

¹ La Société des Aéroports de la Cote d'Azur gère aujourd'hui : les aéroports de Nice Cote d'Azur, de Cannes Mandelieu, et de Saint Tropez.